



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire**

N°2026-005

Séance du 06 février 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

**Convention de double diplôme master STAPS SPES
et Université Parthénope (Italie)**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention de double diplôme master STAPS SPES et Université Parthénope (Italie), qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 février 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

**ACCORD DE COOPÉRATION
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE DOUBLE-DIPLOME
entre
l'Università degli Studi di Napoli « Parthenope », Naples, Italie
et
L'Université d'Artois, Arras, France**

L'Université de Naples « Parthenope », établissement public d'enseignement supérieur sise Via Ammiraglio F. Acton, 38 – 80133 Napoli, Italie. P. IVA 018-773-20-638, C.F. 800-182-40-632 représentée par son président, M. Alberto Carotenuto.

ci-après désignée par « UP », d'une part,

et

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665 Arras Cedex, France, représentée par sa présidente, Professeure Anne DAGUET-GAGEY.

ci-après désignée par « UA », d'autre part

Ci-après désignées collectivement « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Prémices

Tenant compte de l'évolution des études supérieures en Europe et du développement de diplômes universitaires dans les institutions respectives et vu l'accord-cadre de coopération entre l'Université d'Artois et l'Université de Naples « Parthenope » signé le 9 mars 2016 et successivement renouvelé, les Parties considèrent que le présent accord d'application donne suite à l'un des points de collaboration définis à l'article 2 du même accord-cadre de coopération.

Le présent accord a pour objectif la collaboration pour mettre en place un programme de double diplôme comprenant le Master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives parcours « Sports, Politiques Éducatives et Société » de l'Université d'Artois et le Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » de l'Università degli Studi di Napoli Parthenope conformément aux réglementations nationales.

Les prémices font partie intégrante du présent accord.

1. Objet de l'accord

Le présent accord d'application définit le cadre législatif et les modalités de mise en place du programme de double diplôme de Master entre les Parties. L'accord vise à donner l'opportunité aux étudiants d'une Partie d'accéder aux programmes d'étude de l'autre Partie.

Les Parties acceptent de collaborer à la mise en œuvre d'un double diplôme comprenant le Master « Sports, politiques Éducatives et Société » de la Faculté des sports et de l'éducation physique de l'Université d'Artois et le Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » (*Sciences de la Motricité pour la Prévention et le Bien-être*) du Département de Scienze Motorie e del Benessere (*Sciences de la Motricité et du Bien-être*) – DiSMeB - de l'Université « Parthenope » de Naples. Le programme repose sur la reconnaissance mutuelle des cours menant à un diplôme national légalement reconnu dans les deux pays.

Les étudiants qui satisfont les critères des programmes d'études de chaque Partie obtiendront deux diplômes – le diplôme de l'UA et le diplôme de l'UP.

2. Cadre juridique

Les diplômes de Master faisant l'objet du Programme de double-diplôme sont accrédités dans le pays des Parties conformément à leurs règles juridiques nationales :

- Le Master « Sports, Politiques Éducatives et Société » délivré par l'UA est accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une période de cinq ans, des années universitaires 2026/2027 à 2030/2031.
- Le Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » délivré par l'UP est accrédité par le Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca pour une période de cinq ans.

En France, le Master comprend deux années d'études (Master 1 et Master 2), chacune constituée de deux semestres. Le recrutement des candidats s'effectue en première année. L'admission est subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à un entretien. Elle est aussi conditionnée à une capacité d'accueil.

En Italie, le Master comprend deux années d'études, chacune constituée de deux semestres. Le recrutement des candidats s'effectue en première année. Le Master est ouvert aux étudiants ayant une « *Laurea Triennale* » (Licence) de trois années d'études. En ce qui concerne le Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere », le cours de licence doit nécessairement être affilié au cours de Master. Dans les cas où existe un *numerus clausus*, les étudiants doivent passer un test d'accès.

Si pour une raison quelconque l'une des Parties n'est plus accréditée pour attribuer le Master durant la période de validité de la convention, elle se retirera du programme dans l'attente d'une nouvelle accréditation.

Les Parties s'engagent à accomplir les démarches nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la gestion adéquates de l'accord, en agissant en toute bonne foi et de manière à respecter l'autre Partie en accord avec l'éthique scientifique et académique.

3. Principes de Collaboration

Lors de la mise en œuvre du programme de double-diplôme, les Parties acceptent de reconnaître les résultats et les crédits obtenus par les étudiants de l'autre Partie.

Chaque université s'engage à envoyer les relevés de notes au partenaire après les sessions d'examens. Les parties conviennent la mise en place d'une échelle de notation pour faciliter l'interprétation des notes obtenues par l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Les cours des programmes d'études suivis par les étudiants seront fournis en français par l'UA et en anglais (en partie) et en italien par l'UP.

L'UA exécutera cet accord d'application par l'intermédiaire de la Faculté des sports et de l'éducation physique. L'UP l'exécutera par l'intermédiaire du Dipartimento di Scienze Motorie e del Benessere (DiSMeB).

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que le présent accord d'application ne couvre que les programmes d'études définis dans le présent document et les étudiants qui étudient dans le cadre de ce programme d'études.

4. Plan d'études des étudiants

4.1 Procédure de Sélection

La sélection pour le programme comprend deux étapes qui assurent la participation des deux Parties à la sélection de l'ensemble des candidats :

Présélection

Cette étape est effectuée par la composante pédagogique de l'établissement où l'étudiant est inscrit en Master première année (M1). Le coordinateur pédagogique de chaque Partie s'engage à élaborer une liste de candidats présélectionnés. Le nombre de candidats sera double par rapport au nombre définitif établi à l'article 4.5 qui suit. La liste des candidats présélectionnés est envoyée au coordinateur pédagogique de l'autre Partie, qui peut la valider ou proposer des modifications en accord avec son homologue.

Sélection définitive

La sélection définitive est prononcée par la Partie où l'étudiant réalise sa période de mobilité. La sélection s'effectue dans chaque établissement par une commission pédagogique nommée par le directeur de la composante. Le résultat final sera communiqué à tous les candidats.

4.2 Critères de sélection

Les Parties sélectionneront les étudiants selon les critères suivants :

- niveau des résultats académiques obtenus ;
- nombre de crédits ECTS déjà acquis pendant la première année du Master « Sports, Politiques Éducatives et Société » : 30 ECTS minimum pour l'UA ; 30 ECTS minimum également pour l'UP, acquis pendant la première année du Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere »;
- motivation et ouverture d'esprit de l'étudiant;
- niveau de langue : pour les étudiants de l'UA italien ou anglais, pour les étudiants de l'UP français ou anglais.

Il est recommandé que l'étudiant de l'Université d'Artois qui participe aux échanges possède des connaissances de langue anglaise et italienne de niveau équivalent à B2 minimum, lors de sa candidature au double diplôme.

Il est recommandé que l'étudiant de l'Université "Parthenope" de Naples qui participe aux échanges possède des connaissances de langue anglaise et française de niveau équivalent à B2 minimum, lors de sa candidature au double diplôme.

4.3 Dossier de candidature

Pour postuler au double-diplôme, les étudiants de chaque Partie devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature:

- formulaire de candidature ;
- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires et d'études universitaires) ou autres documents équivalents ;
- programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés des notes obtenues lors des études universitaires ;
- acte de naissance ;
- copie de passeport ou carte d'identité ;
- certificat attestant le niveau de langue ;

L'ensemble des documents devront être traduits en français pour les étudiants italiens et en italien pour les étudiants français, et certifiés conformes.

4.4 Plan de mobilité des étudiants

Les étudiants de l'UA inscrits au Master « Sports, Politiques Éducatives et Société », et admis en programme de double-diplôme devront :

- compléter le premier semestre de la deuxième année du Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » de l'UP ou acquérir un nombre équivalent de crédits ECTS (30) dans les matières prévues par le programme d'études présenté en annexe 1 et inhérents aux enseignements du premier semestre de la première et de la deuxième année du Master ;
- réussir les examens conformément à la réglementation en vigueur de chaque Partie ;
- remplir les conditions requises aux termes de l'accord.

Les étudiants de l'UP inscrits au Master « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » et admis en programme de double-diplôme devront :

- compléter le premier semestre de la deuxième année du Master « Sports, Politiques Éducatives et Société », de l'UA ou acquérir un nombre équivalent de crédits ECTS (30) dans les matières prévues par le programme d'études présenté en annexe 1 et inhérent aux enseignements du premier semestre de la première et de la deuxième année du Master ;
- réussir les examens conformément à la réglementation en vigueur de chaque Partie ;
- remplir les conditions requises aux termes de l'accord.

L'UA et l'UP fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront du calendrier universitaire de chaque année universitaire (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). La planification de l'année suivante sera remise au partenaire au plus tard en mai/juin de l'année universitaire en cours.

4.5 Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, pour chaque année universitaire, du programme de double diplôme sera, au maximum, de 4 étudiants pour chaque Partie. Les Parties s'engagent à respecter, dans toutes la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

5. Délivrance des diplômes de Master

L'UA délivrera le diplôme de Master en « Sports, Politiques Éducatives et Société » et l'UP délivrera le diplôme de Master en « Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere » aux

étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le plan d'études mentionné à l'article 4 du présent accord ;
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le programme de Master, soit 120 crédits ECTS ;
- avoir effectué les stages obligatoires si requis ;
- avoir réussi l'examen final de Master (pour les étudiants de l'UP).

Les jurys pourront être organisés dans l'une ou l'autre des deux Parties. Des visioconférences pourront être utilisées.

6. Inscription

Les Parties s'engagent à inscrire les étudiants avec attribution d'une carte ou d'un certificat d'étudiant leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.

Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement.

Les étudiants inscrits à ce programme de double-diplôme seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur semestre d'absence.

Les étudiants inscrits devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

Les étudiants prennent en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au programme de double-diplôme.

Les étudiants candidats au programme de double diplôme pourront, sous réserve d'éligibilité, bénéficier des bourses de mobilité internationale proposées par leur établissement d'origine.

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

7. Coordinateurs

L'UA désigne le Professeur Nicolas Penin (nicolas.penin@univ-artois.fr) en tant que coordinateur pédagogique pour le master SPES.

L'UP désigne la Professeure Rosaria Arcone (rosaria.arcone@uniparthenope.it) en tant que Coordinateur pédagogique.

Les services des relations internationales des deux universités sont chargés du suivi administratif de cette convention et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre de ce « programme ».

8. Échanges de professeurs et chercheurs

Dans le cadre du présent accord, l'UA et l'UP encouragent vivement les échanges de professeurs et chercheurs. Ces échanges feront l'objet d'une convention spécifique qui précisera les modalités de mise en œuvre de ces actions.

9. Promotion du programme

Les deux universités consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce programme.

10. Validité de l'accord

Le présent accord prendra effet le jour de sa signature par les deux universités et aura une validité de cinq (5) ans (2026/2027, 2027/2028, 2028/2029, 2029/2030 et 2030/2031). Il pourra être renouvelé, sous réserve d'habilitation par les ministères de tutelle de la maquette de Master, pour une durée correspondant à la nouvelle période d'accréditation.

Chacune des deux Parties pourra décider de mettre fin à l'accord à condition d'en informer l'autre Partie par écrit, avec un préavis de six mois minimum, et l'engagement à mener à terme les actions en cours. La dénonciation de l'accord n'interrompt pas le cursus des étudiants qui ont commencé le programme, en accord avec les termes du présent accord.

11. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux institutions.

Le présent accord peut être modifié à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux Parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'UA ou à l'UP. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de l'accord devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cet accord.

12. Droit applicable et litiges

Le présent accord est régi et doit être interprété au regard du droit français pour les étudiants français et au regard du droit italien pour les étudiants italiens.

Les deux Parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions françaises pour les étudiants français et aux juridictions italiennes pour les étudiants italiens.

13. Nombre d'exemplaires et langues

Le présent accord d'application est signé, en deux (2) exemplaires en français et en deux (2) exemplaires en italien pour chaque Partie. Les exemplaires ont un pouvoir juridique égal.

Università degli Studi di Napoli « Parthenope » Via Ammiraglio Acton, 38 80131 Napoli PRÉSIDENT Prof. Alberto Carotenuto A Naples, le	Université d'Artois 9, rue du Temple 62030 Arras Cedex PRÉSIDENTE Prof. Anne DAGUET-GAGEY A Arras, le
--	--

ANNEXE 1

Programme d'études du Master "Scienze Motorie per la Prevenzione ed il Benessere" (LM 67) de l'Université Parthenope

Organisation des Enseignements	
ANNÉE D'ÉTUDES I SEMESTRE 1	Crédits ECTS (CFU)
Attività fisica adattata + Attività Tecnico Pratiche: programmazione della attività fisica adattata e valutazione degli effetti sulla salute	18 (9 + 9)
Biochimica e bioenergetica dell'esercizio fisico	6
Igiene e promozione della salute	6
Neurofisiologia del movimento	6
Patologia generale	9
Pedagogia della relazione in ambito socio sanitario	9
Insegnamento opzionale	6
ANNÉE D'ÉTUDES II SEMESTRE 1	CFU
Diagnostica per immagini morfo-funzionale	6
Psicologia del lavoro e delle organizzazioni	6
Metodi e Didattica delle Attività Sportive + Attività Tecnico Pratiche: Metodologia dell'Allenamento	18 (9 + 9)
Insegnamento opzionale	6
Insegnamento opzionale	9
Tirocinio	3
Esame Finale	12

ANNÉE D'ÉTUDES I Master SPES Parcours Sports, Politiques Educatives et Société	Crédits ECTS
SEMESTRE 1	
UE 1.1 Concevoir des dispositifs socio-sportifs Usages sociaux et politiques du sport Connaissance des publics Politiques publiques, activités physiques et socio-sport Effets et conditionnalité des effets du sport et de l'activité physique Didactique socio-sportive	14
UE 1.4 Mener une démarche scientifique : conditions et utilité de la Recherche Epistémologie : conditions de production, pertinence et utilités de la Recherche	6
UE 1.5 Construire son projet professionnel Définir son projet professionnel Posture et éthique professionnelles / aspects juridiques Découverte du monde professionnel Suivi de stage	10
SEMESTRE 2	
UE 2.2 Conduire des dispositifs socio-sportifs Conduire un dispositif socio-sportif Connaissance des écosystèmes et positionnement multi-partenarial Financement de projets socio-sportifs Gain du terrain / gain des publics Conduite de projet	12
UE 2.3 Evaluer des publics et des dispositifs Proposer un outil d'évaluation de dispositif socio-sportif Formes et utilité de l'évaluation Effets de l'évaluation : analyse critique	6
UE 2.4 Mobiliser la Recherche : identifier et diffuser Porter la médiation scientifique Identifier les savoirs scientifiques (base de données et apports de l'IA) Diffuser les savoirs scientifiques (pertinence, outils et techniques)	6
UE 2.5 Construire son projet professionnel Définir son projet professionnel Découverte du monde professionnel Suivi de stage	6
Total Master 1	60

ANNÉE D'ÉTUDES II Master SPES Parcours Sports, Politiques Educatives et Société	Crédits ECTS
SEMESTRE 3	
UE 3.1 Concevoir des programmes socio-sportifs Concevoir un programme socio-sportif Connaissance des publics Didactique socio-sportive	6
UE 3.2 Conduire des dispositifs socio-sportifs Conduire un programme socio-sportif Gestion des ressources humaines Connaissance des écosystèmes et positionnement multi-partenarial Conduite de projet	8
UE 3.3 Evaluer des structures Proposer un outil d'évaluation Evaluer : démarches et outils	4
UE 3.4 Mener une démarche scientifique : produire et valoriser la recherche Techniques d'enquête : analyser les données IA au service de la recherche : apports et limites Traduire les connaissances scientifiques pour accompagner l'intervention	6
UE 3.5 Construire son projet professionnel Définir son projet professionnel Liens avec le monde professionnel Suivi de stage	6
SEMESTRE 4	
UE 4.4 Produire et mobiliser des savoirs scientifiques Mémoire Interpréter et théoriser Diffuser les savoirs scientifiques (pertinence, outils et techniques)	26
UE 4.5 Construire son projet professionnel Construire son insertion professionnelle Suivi de stage	4
Total Master 2	60
Total MASTER	120

<p>Università degli Studi di Napoli « Parthenope » Via Ammiraglio Acton, 38 80131 Napoli</p> <p>PRÉSIDENT Prof. Alberto Carotenuto</p> <p>A Naples, le</p>	<p>Université d'Artois 9, rue du Temple 62030 Arras Cedex</p> <p>PRÉSIDENTE Prof. Anne DAGUET-GAGEY</p> <p>A Arras, le</p>
--	--